

SOLIDARITÉ

Santé Protégée

Un dispositif
du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques
proposé pour votre enfant





**Santé Protégée permet
la mise en place d'un suivi
de santé pour votre enfant.
Il vise à garantir
son bon développement,
son bien-être et
facilite l'accès aux soins.**

Votre enfant est suivi dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire de protection de l'enfance : la loi du 14 mars 2016 impose un bilan médical et psychologique, à réaliser annuellement.

Qui réalise le bilan ?

Santé Protégée s'appuie sur la désignation d'un **médecin référent** afin de garantir la continuité des soins. Il s'engage à réaliser annuellement le bilan de santé de votre enfant, conformément aux recommandations médicales de suivi et de dépistage.

Comment se déroule le bilan ?

Mon enfant **a un médecin traitant** (habituel)

La **structure de coordination** est missionnée pour prendre contact en première intention avec votre médecin traitant.

Mon enfant **n'a pas de médecin traitant** (ou ce dernier n'est pas en mesure de s'engager)

Un médecin référent est désigné à partir d'une liste de médecins généralistes et pédiatres inscrits auprès de la structure de coordination. Il doit exercer à proximité du lieu de vie de l'enfant.

Mon enfant **est suivi par le service Protection Maternelle et Infantile**

Le médecin de PMI peut réaliser ce bilan.



La structure de coordination est la **Plateforme Territoriale d'Appui des Pyrénées-Atlantiques (PTA 64)**, portée par l'association **ICA Santé 64**. Cette structure sanitaire et sociale de proximité assure, par convention avec le **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques** et l'**Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, la coordination du parcours santé de votre enfant dans le cadre de **Santé Protégée**.

Cette structure :

- > veillera au suivi des prescriptions et des préconisations issues du bilan ;
- > facilitera l'orientation vers les structures ou professionnels de santé spécialisés répondant aux besoins de votre enfant ;
- > contribuera à coordonner son **parcours de soins*** entre les différents professionnels de santé amenés à intervenir.

Santé Protégée pourra, de surcroît, participer au cofinancement de certains actes non couverts par l'Assurance Maladie.

Le **cahier de santé** de votre enfant le suivra et sera complété à chaque rendez-vous de consultation.



* Des échanges d'informations personnelles sur votre enfant sont nécessaires entre professionnels pour la mise en place de son parcours de soins coordonnés. Ces échanges seront faits dans l'application des règles légales, limités au juste nécessaire et dans l'intérêt de votre enfant.

En quoi consiste le bilan ?

Le bilan comprend un examen clinique général, l'analyse des courbes de taille et de poids, un examen de la vue, de l'audition, des dents, une mise à jour du calendrier des vaccinations obligatoires et recommandées, ainsi que le dépistage d'éventuels troubles (sommeil, alimentation...).





Que se passe-t-il ensuite ?

- > Si besoin, un traitement peut être prescrit ainsi que des examens complémentaires.
- > Le bilan pourra donner lieu à des orientations vers des spécialistes, dans le champ de la santé physique (dentiste, ophtalmologiste, ORL...) ou de la santé psychique (psychologue, psychomotricien...).



Santé Protégée est un dispositif national, initié par le D^r Nathalie VABRES, pédiatre coordonnateur au CHU de Nantes. Instauré par l'arrêté du 22 décembre 2021, modifiant l'arrêté du 28 novembre 2019, du Ministère des solidarités et de la santé, il est mis en œuvre sur quatre départements pilotes : la Loire-Atlantique, la Haute-Vienne, la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Atlantiques, avant déploiement national courant 2023.

SDSEI Adour BAB

25 avenue de Mounédé - 64100 BAYONNE
Téléphone : 05 59 50 62 62

SDSEI Nive Nivelle

Rue Hiribéhère - 64480 USTARITZ
Téléphone : 05 59 70 51 51

SDSEI Pays basque intérieur

Boulevard Sainte-Madeleine - 64120 SAINT-PALAIS
Téléphone : 05 59 65 92 12

SDSEI Pays des Gaves

5 rue Jean-Marie Lhoste - 64300 ORTHEZ
Téléphone : 05 59 69 34 11

SDSEI Haut Béarn

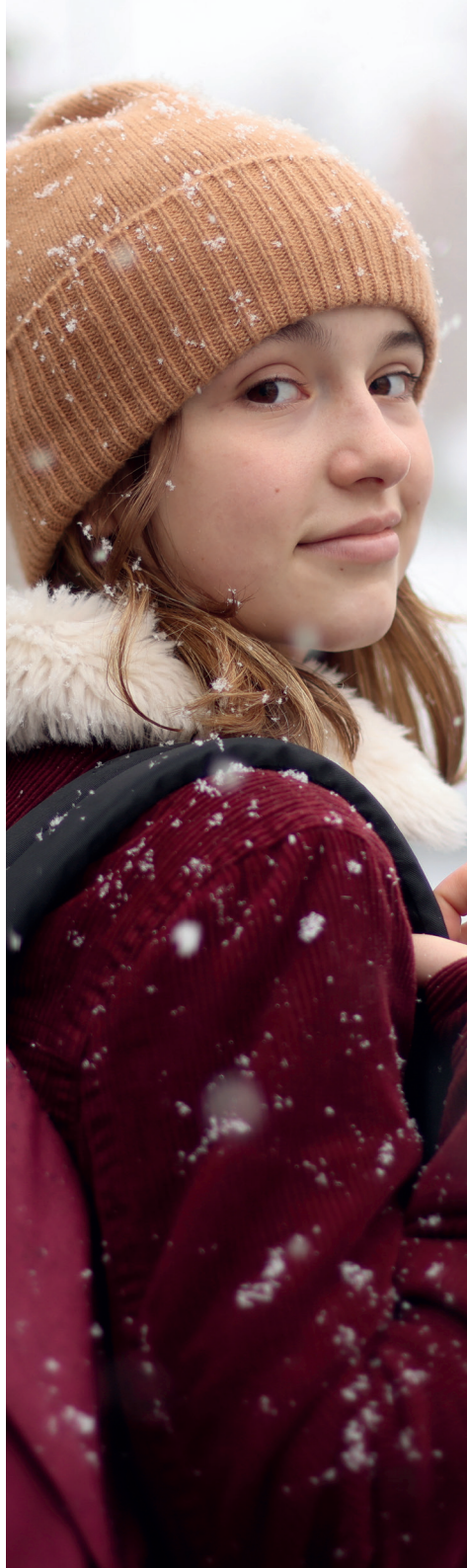
14 rue Adoue - 64400 OLORON-SAINTE-MARIE
Téléphone : 05 59 10 00 70

SDSEI Pau Agglomération

Rue Pierre Bonnard - 64000 PAU
Téléphone : 05 59 14 84 84

SDSEI Est Béarn

1 rue Françoise Dolto - 64160 MORLAAS
Téléphone : 05 59 72 14 72





PLUS PROCHE,
PLUS SOLIDAIRE
SOLIDARITÉ